

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 octobre 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 1  
Nombre d'absents : 3

**Secrétaire de séance** : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_099\_BC\_5**  
**Renouvellement du dispositif**  
**Territoires d'industrie 2023-2027**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 13

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
3 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
16/10/2023

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023**

**AFFAIRE N°2023 099 BC 5 : RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE 2023-2027**

Le Président de séance expose :

Lancée fin 2018, **Territoires d'industrie** est une initiative nationale pilotée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), en faveur de la reconquête industrielle. La première phase du programme sur 2019-2022 a permis d'accompagner 149 Territoires d'industrie (regroupant plus de 500 intercommunalités). Plus de 2 milliards d'euros ont été engagés afin de soutenir les projets industriels dans le cadre du dispositif « France relance », puis « France 2030 ».

Signé par le TCO en octobre 2019 et fusionné avec le Contrat de transition écologique (CTE) en décembre 2020, ce dispositif nous a permis de lancer en partenariat avec l'ADIR, notre démarche d'animation des acteurs économiques de l'Ouest, « le Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI) ». Cette démarche a positionné le TCO comme « chef de file » de l'innovation et initiateur d'un modèle économique responsable.

Par ailleurs, le TCO a bénéficié d'un soutien financier pour un agent dédié au dispositif et a été reconnu au plan national comme un territoire exemplaire, ce qui lui a permis d'obtenir le soutien financier de l'Etat sur certains projets.

Le Comité de pilotage du 23 janvier 2023 a permis de valoriser la qualité des travaux menés par le TCO et l'ADIR dans ce dispositif. La représentante de l'ANCT a félicité le territoire pour le travail réalisé en indiquant que la démarche portée par le TCO est exemplaire au regard d'autres pratiques territoriales au plan national. En effet, la fusion au niveau local des dispositifs CTE et « Territoires d'Industrie » a anticipé la nécessaire mise en cohérence des dispositifs de l'Etat.

**La nouvelle phase du programme « Territoires d'industrie 2023-2027 » a été annoncée par le Président de la République le 11 mai 2023.** Un processus de labellisation est engagé pour actualiser la carte des Territoires d'industrie. Les territoires volontaires à la labellisation sont ainsi invités à définir un périmètre opérationnel, établir une gouvernance partagée (notamment sur la base d'un binôme élu-industriel), définir une feuille de route industrielle et procéder sur cette base à **un dépôt officiel de candidature dont la date limite est fixée au 22 septembre 2023.** Une sélection nationale aura lieu fin octobre par le comité de pilotage national du programme, composé de représentants du Ministère de l'Industrie, du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de Régions de France, d'Intercommunalités de France et de France Industrie.

**Le programme « Territoires d'Industrie » prévoit, de manière non exhaustive, l'offre de services suivante :**

- Une aide financière afin de faciliter le recrutement d'un chef de projet. Ce soutien de l'État en animation sera conditionné à un engagement des territoires à assurer le cofinancement du poste.
- Une offre d'ingénierie avec la mise à disposition d'un contrat cadre de cabinets d'études.



- Un soutien aux investissements productifs (projets d'investissements pour des filières stratégiques) et dans les compétences (plateaux techniques).

### **Présentation de la candidature du TCO :**

Le comité de pilotage du 23 janvier 2023 a validé le bilan « positif » du 1er contrat ainsi que les perspectives de son renouvellement dans le cadre d'un copilotage TCO-ADIR, sur la base d'un périmètre identique, d'un plan d'actions concret et d'une gouvernance innovante (CITI).

Le TCO a donc initié en mai 2023, une phase de définition du plan d'action pour la période 2023-2027 dans le cadre d'une large concertation impliquant l'ensemble des partenaires du Territoires d'Industrie. Plusieurs séquences de travail ont été menées avec le Conseil régional, les services de l'État (DEETS, DEAL, SGAR), les acteurs industriels (ADIR) et consulaires (CMA, CCI ...), la Caisse des dépôts et de consignation, et les associations partenaires pour définir la candidature et son plan d'action. L'objectif est de déposer le meilleur dossier possible afin de :

- Renouveler le cofinancement du poste de chargé de mission TI et de mobiliser d'autres cofinancements pour des ressources en ingénierie dans le cadre des projets, d'écologie industrielle et d'aménagement bioclimatique.
- Mobiliser des études financées au plan national pour accompagner et développer des projets.
- Identifier des financements en phase « études & travaux » pour certains projets portés par le TCO et entrant dans le cadre de notre stratégie de développement économique.
- Capter des financements et des prises de participations pour des projets industriels dans le cadre notamment du dispositif France 2030 et des appels à projets des agences de l'Etat (ANCT, ADEME).

**Maintien du périmètre du Territoire d'industrie du TCO :** Il est important que le TCO reste le périmètre de référence et que le contrat TI soutienne l'ensemble de la démarche de développement économique de l'Ouest. Ainsi, le TI pourra être mobilisé pour des projets concernant les sites économiques et les entreprises des 5 communes de l'agglomération, participant ainsi au rééquilibrage nécessaire entre le Nord et le Sud, et entre le littoral et les hauts du TCO.

**Une gouvernance fondée sur un binôme élu-industriel :** Les territoires candidats sont invités à proposer une gouvernance opérationnelle fondée sur un binôme élu-industriel. Le TI du TCO a été, dès l'origine, porté dans le cadre d'un copilotage TCO et ADIR. L'ADIR ayant été désignée par les représentants des entreprises (CCI, CMA, FRBTP) pour les représenter dans le TI. Il s'agit d'un point fort de notre dossier, reconnu à l'échelle nationale et qui sera renouvelé pour la période 2023-2027.

Une animation visant à développer un écosystème fort et dynamique dans le cadre de la démarche d'animation de Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI) qui a été reconnu comme une réussite et a fait l'objet d'un article de la newsletter de l'ANCT.

**Un plan d'action, identifié et partagé par les élus et les industriels :** Ce plan doit proposer une dizaine d'actions, répondant aux grands enjeux du programme. Les travaux menés par le TCO et ses partenaires depuis mai 2023, ont permis d'identifier un plan concret et en phase avec les priorités du dispositif Territoires d'Industrie, qui sont :

### **1- Diversifier notre modèle économique vers davantage de durabilité et de circularité :**

- Développement d'une plateforme de réemploi des déchets du BTP (portée par l'association « La Halle du réemploi »).
- Valorisation des Eaux usées Traitées en Sortie de Station d'Épuration pour un usage industriel (portée par le TCO).
- Développement d'un 1er projet d'autoconsommation collective d'énergies renouvelables en zone d'activité (ZA Cambaie) en lien avec M-Environnement et l'institut EFFICACITY (porté par le TCO). Ce projet sera complété par une étude globale des besoins en énergie/eau dans les ZA du TCO.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20231012-2023\_099\_BC\_5-DE





. Etude pour la structuration d'une filière de valorisation des biodéchets (portée par l'ADIR).

## **2- Affirmer le Territoire Ouest comme une économie d'innovation et du savoir :**

- Programmation et mise en chantier de la construction du Pôle d'Innovation Ouest (PIO) sur la Zac de l'Oasis, pour regrouper les acteurs de l'aménagement bioclimatique (portée par le TCO).
- Définition et études de réalisation d'un pôle logistique et de stockage frigorifique agro-alimentaire (portée par l'ADIR).

## **3- Offrir du foncier économique moderne et innovant :**

- Création d'un équipement économique sur la ZA de St Leu afin de proposer un concept immobilier innovant, répondant aux besoins des entreprises (étude CMA 2023) et à l'ambition de la ZA « Pointe des Châteaux » (portée par le TCO).
- Projet d'aménagement de la ZA Henri Cornu (porté par le groupe Opale-Alsei).
- Création d'un pôle de développement des entreprises de la filière « Ecologie Industrielle Territoriale », proposant une offre adaptée en matière immobilière et de services sur la ZA « Ecoparc » à Le Port (portée par le TCO).
- Stratégie d'armature économique pour l'aménagement et le développement de nouvelles zones économiques.

## **4- Faire de l'Ouest un territoire de formation et de compétence :**

- Etude et définition d'un projet de création d'une première Ecole de Production Réunionnaise (portée par l'ADIR).
- Mise en œuvre de projets issus des études GPECT menées en phase 1 par la DEETS et le CLUSTER-Maritimes (étude en cours).

Ce plan d'action prévisionnel sera complété avant le dépôt de la candidature qui sera réalisé le 22 septembre 2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 22/08/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER la candidature du TCO au renouvellement de sa labellisation au titre du programme Territoires d'Industrie pour la période 2023-2027 ;**

**- VALIDER le rôle du TCO comme chef de file de l'innovation dans le cadre du Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI) et initiateur d'un modèle économique responsable ;**

- **AUTORISER le Président à engager les discussions et démarches préalables à la mise en œuvre opérationnelle de ces projets, notamment dans le cadre de phase de candidature en cours ;**

- **AUTORISER le Président à solliciter tous les cofinancements nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 
ID : 974-249740101-20231012-2023_099_BC_5-DE